**COMMUNICATION COMMUNALE**

15 mars 2023

Passage d’une balayeuse le :

**Mercredi 22 mars 2023**

Il sera :

 - interdit de stationner, le long des trottoirs, à tous les véhicules, même sur les emplacements délimités ;

- demandé d’enlever tout objet pouvant gêner le passage de la balayeuse le long des trottoirs.

Le parking de l’Eglise et de la salle polyvalente reste accessible.

**Nous comptons sur vous.**